



CRE

Guide de financement du programme CREation : Volet de financement de projets pluriannuels

Résumé du programme

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets basés sur les forces, centrés sur la communauté et menés par des jeunes, qui se dérouleront dans des communautés à travers le Canada. Les groupes et collectifs de jeunes de base (composés de trois jeunes autochtones ou plus âgés de 15 à 29 ans) peuvent demander un financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités.

Le Volet de financement de projets pluriannuels fournira jusqu'à 150 000 \$ en financement au cours de deux années (75 000 \$ pendant la première année et 75 000 \$ pendant la deuxième année). Ces bourses seront accordées aux organismes sans but lucratif et aux organismes caritatifs dirigés par des jeunes Autochtones qui cherchent à créer des changements communautaires importants et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes Autochtones. Les groupes financés doivent faire preuve de leadership Autochtones et de leadership des jeunes à tous niveaux de leurs organismes (Conseil des élus, Direction, Personnel, Conseillers, etc). Les candidats retenus doivent soit être un organisme constitué en société, soit avoir un administrateur en place pour détenir les fonds de la subvention.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les groupes populaires et collectifs autochtones
- Les groupes qui ont de l'expérience quant à la gestion de programme et de projet, mais qui cherchent à étendre leur programmation ou à essayer quelque chose de nouveau
- Les projets d'envergure approprié au financement fourni (c'est-à-dire que le nombre et la fréquence des engagements sont cohérents avec le financement demandé)
- Les projets multidimensionnels (c'est-à-dire qu'ils font plus qu'une seule chose et cherchent à améliorer le bien-être en général)

Veillez noter que tous groupes financés dans le cadre de ce volet doivent déjà avoir en place un système de gouvernance formel (qu'ils s'agissent d'organisations de base ou d'organismes constitués en société).

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 3 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, l'ÉRC définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve.

Les groupes et les projets admissibles incluent :

- Organismes sans but lucratif constitués en société dirigés par des jeunes Autochtones

- Organismes caritatifs enregistrés et dirigés par des jeunes Autochtones
- Organisations dirigés par de jeunes Autochtones
- Les groupes de base ayant une organisation constituée en société qui a accepté d'administrer le projet (veuillez inclure une lettre d'administration dans votre demande).

Groupes et projets inadmissibles :

- Les particuliers
- Les groupes non-constitués en société et groupes de base sans administrateur
- Les organisations non Autochtones
- Les organismes qui ne sont pas dirigés par des jeunes Autochtones
- Tous groupes et projets qui se déroulent à l'extérieur du Canada
- Groupes avec un budget organisationnel de plus de 2 000 000 \$

Domaines d'activité du programme

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants :

Arts et culture

Projets qui améliorent l'accès aux arts, aux ateliers artistiques, aux connaissances culturelles, aux traditions et aux cérémonies

Innovation et changements

Les projets aideront les groupes de jeunes à accéder au renforcement des capacités, à la mobilisation des connaissances et aux ressources de financement. Les projets seront axés sur l'innovation des systèmes de soins de santé, l'élaboration de solutions aux problèmes d'infrastructures et de ressources (tels que l'accès à l'eau potable et aux sources d'alimentation durables) et l'amélioration de l'accès aux technologies.

Établissement de relations intergénérationnelles

Les projets s'adresseront à plusieurs groupes d'âge et devraient contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté (c'est-à-dire les projets dans lesquels les jeunes participent à des programmes avec des aînés, des familles, des adultes, etc.)

Renforcer la résilience

Les projets se concentreront sur le développement organisationnel dans les agences autochtones. L'intention de ce domaine d'intervention est d'accroître le leadership, la gouvernance, la capacité et la possibilité pour les organisations autochtones d'avoir un effet sur les communautés et les systèmes. Les projets peuvent inclure des améliorations organisationnelles (c'est-à-dire la formation, le développement de sites web, l'élaboration de plans stratégiques, des projets de consultation, l'achat de fournitures, etc.).

La jeunesse et le bien-être de la communauté

Les projets se concentreront sur l'amélioration du bien-être de la communauté et peuvent inclure des événements ponctuels ou des programmes à long terme et tout type de programmation liée au bien-être (c'est-à-dire des ateliers, des enseignements, des rassemblements).

Dépenses inadmissibles

L'ÉRC ne financera PAS les projets qui sont de nature politique, ou qui impliquent la distribution de substances (c'est-à-dire l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.) CRE ne financera pas non plus les projets ou les activités qui se déroulent hors du Canada.

Processus d'évaluation

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes autochtones ainsi que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de l'ÉRC et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluations

Les titulaires de subvention seront demandés de faire quatre rapports sur votre projet.

Bilan à mi-parcours de la première année (6 mois après le début du projet) : les bénéficiaires de subventions rencontreront par voie virtuelle un membre de l'équipe de CREation pour discuter de leurs défis et de leurs succès jusqu'à cette date. Les bénéficiaires partageront les mises à jour sur leurs dépenses budgétaires, les activités qu'ils auront réalisées et combien de jeunes ils auront rejoint.

Rapport sur la première année (12 mois après le début du projet) : les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation sur la première année de leur projet. Ce rapport comprendra : un rapport budgétaire (combien d'argent vous avez dépensé), des données sur le nombre de participants touchés par votre projet, des données sur le temps consacré au projet ainsi qu'un rapport narratif sur le projet. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation pendant le premier mois suivant le début de leur projet.

Bilan à mi-parcours de la deuxième année (18 mois après le début du projet) : les bénéficiaires de subventions rencontreront par voie virtuelle un membre de l'équipe de CREation pour discuter de leurs défis et de leurs succès jusqu'à cette date. Les bénéficiaires partageront les mises à jour sur leurs dépenses budgétaires, les activités qu'ils auront réalisées et combien de jeunes ils auront rejoint.

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation final qui comprend : un rapport budgétaire (combien d'argent vous avez dépensé), des données sur le nombre de participants touchés par votre projet, des données sur le temps consacré au projet ainsi qu'un rapport narratif sur le projet. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation pendant le premier mois suivant le début de leur projet.

Les titulaires de subvention devront recueillir des données dans le cadre de la présentation de leurs rapports.

Surveillance financière et tutelle

Les groupes non constitués en société et les groupes de base auront besoin d'un organisme sans but lucratif qui agira comme administrateur de leur subvention. Cet administrateur peut être quelqu'un que les candidats connaissent déjà ou la CRE peut faire appel un organisation prête à les aider, ainsi que les aider avec l'accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Vous pouvez consultez la définition « d'Administrateur de subvention » de CRE >>[ICI](#)<<

Déblocage des fonds

La CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux titulaires de subvention par virement bancaire Plooto ou par dépôt direct.

Le financement sera remis en trois versements :

- Juin 2023: 50% après la signature du contrat
- Mars 2024: 45% (après l'approbation du bilan de mi-parcours)
- July 2025: 5% après la remise de votre rapport final.

Calendrier

Étapes	Dates Clés
Ouverture des candidatures	Le 1er mars 2023
Date limite de candidature	Le 31 mars 2023
Décisions rendues	Le 31 mai 2023
Date de début de la première année du projet	Le 1er juin 2023
Mi-parcours de la première année	Novembre 2023
Date de fin de la première année du projet	Le 31 mai 2024
Date de début de la deuxième année du projet	Le 1er juin 2024
Mi-parcours de la deuxième année	Novembre 2024
Date de fin de la deuxième année du projet	Le 31 mai 2025
Date de remise du rapport final	Le 31 juillet 2025

À moins que ce ne soit indiqué autrement, toutes les dates limites sont fixées à 23 h 59 PST.

Questions

L'ÉRC encourage les candidats à contacter l'organisme s'ils ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca pour parler à un membre de l'équipe.